

1385 **Mme SUE STACHO :**

Thank you.

1390 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors on va prendre une pause d'une dizaine de minutes et on va recommencer plus tard. Merci beaucoup.

1395

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE

1400 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Normand Marinacci et madame Justine McIntyre. Alors on vous écoute.

1405 **Mme JUSTINE McINTYRE :**

Merci. Merci de nous accueillir. Je vais partir la présentation et ensuite je laisserai quelques minutes à monsieur Marinacci. Ensuite, je ferai une brève conclusion. Alors pendant le processus d'élaboration de notre mémoire, nous nous sommes posé les questions suivantes.

1410

La première, c'est comment réconcilier la transformation d'un terrain qui est présentement vert en développement résidentiel avec l'objectif de protéger 10 % des milieux naturels sur le territoire de l'agglomération? Nous avons trouvé cela irréconciliable.

1415 Deuxièmement, dans un contexte de changements climatiques, on s'est posé la question
suite aux récentes inondations : quel rôle joue ce territoire-là au niveau de son rôle
d'infrastructure naturelle dans la rétention de l'eau et dans son rôle de tampon en cas de crue
printanière et d'inondations telles que nous avons vécues dernièrement à Pierrefonds? J'ai pu
aussi étudier la carte des zones qui sont vulnérables à l'inondation et on voit très bien que toute
la région entourant l'Anse-à-l'Orme, incluant le Cap-Saint-Jacques, sont des zones extrêmement
1420 vulnérables aux inondations.

Troisièmement, quelle est la possibilité d'argumenter pour la protection de ces terrains
auprès du ministère de l'Environnement, étant donné la grande biodiversité qui s'y trouve. Nous
avons pris connaissance d'une étude qui a été produite par la Fondation David Suzuki à cet effet.

1425 Nous nous sommes aussi interrogés par rapport à la possibilité pour la Ville d'acquérir
les terrains en question. La Ville a du budget, nous avons la possibilité de mettre du budget sur
l'acquisition des terrains.

1430 Mais cinquièmement, et ça pour nous, c'était une grande question, c'était la question du
changement de zonage qui a été fait historiquement. Pourquoi ce changement de zonage là a
été fait en amont de la présentation d'un projet tel qu'il a été recommandé par votre Office,
l'Office de consultation publique de Montréal?

1435 Alors nous sommes devant une difficulté fondamentale qui nous a amenés à qualifier de
projet trompeur le projet de développement immobilier dans l'Anse-à-l'Orme. Ce qui rend la
situation difficile, c'est le fait que les promoteurs ont déjà un projet en cours à l'arrondissement et
selon les dires de son porte-parole, le porte-parole du consortium de développeurs, ils ont en
sont même à une 22e version d'un plan d'aménagement pour le secteur.

1440 La difficulté sera donc de concilier une vision créative, respectueuse des principes
environnementaux et d'aménagement durable dans un contexte de changements climatiques
avec une vision de rentabilité de la part des promoteurs qui sont les propriétaires du terrain et
dont le zonage permet le développement immobilier.

1445 Cette difficulté de conciliation est due au fait que les changements de zonage d'agricole à résidentiel ont été effectués avant qu'une consultation publique telle que celle-ci présentement en cours soit entreprise et une vision établie pour le secteur. En fait, les changements de zonage ont été effectués malgré une forte recommandation de la part de l'OCPM en 2007 de ne pas procéder à des changements de zonage avant l'adoption d'un projet pour le secteur.

1450 Nous nous trouvons donc aujourd'hui tributaires d'une décision déterminante prise en amont de toute consultation ou orientation claire, ce qui cause un sentiment de frustration pour les résidents, de cynisme pour les participants à la consultation comme nous l'avons constaté surtout dans les premières séances d'information de cette consultation et ce qui encourage un faux sentiment de gain assuré chez les promoteurs. Sans eux, nous aurions eu table rase pour rêver, imaginer et proposer un avenir pour Pierrefonds-Ouest.

1455 En l'absence d'un contexte neutre, devant les faits accomplis de zonage résidentiel permettant un développement immobilier, de politiciens locaux – certains politiciens locaux, pas tous – qui semblent favoriser un projet de développement dans le secteur et de promoteurs qui travaillent main dans la main avec la Ville afin de développer depuis les dix dernières années un projet d'aménagement pour le secteur, il est très, très difficile de solliciter le grand public pour des visions alternatives. Voilà pourquoi on parle aussi de l'abdication des privilèges de planification publique dans notre mémoire.

1460
1465 Maintenant, j'aimerais prendre quelques instants sur la deuxième partie de notre mémoire où est-ce qu'on parle d'un projet qui serait à recadrer sur les propriétés du secteur. Dans la première section, un projet que nous qualifions de trompeur, je pense que j'ai couvert ce qu'on avait dit là-dedans.

1470 Pour comprendre le secteur, il faut comprendre aussi son emplacement géographique. Alors le secteur se situe, comme vous le savez puisque vous l'avez visité dernièrement, à l'ouest, à l'extrême ouest d'un arrondissement qui est déjà à l'ouest sur l'île de Montréal.

1475 Alors c'est un secteur qui n'est pas très bien servi par les transports collectifs, qui se trouve à une grande distance des différents pôles économiques et d'activités. C'est un secteur aussi qui est bordé par des zones de conservation, le Cap-Saint-Jacques, l'Arboretum Morgan, l'Ecomuseum et aussi par des zones agricoles comme le Parc-agricole du Bois-de-la-Roche.

1480 Quand on comprend tout cela, on voit une proposition de création d'un nouveau quartier qu'on souhaite définir comme étant un pôle central pour l'Ouest de l'île comme un non-sens parce que ce pôle central ne peut pas être central à un quartier quand il est entouré de zones qui sont des zones naturelles, qui sont des zones agricoles. Alors on ne peut plus parler non plus d'une zone qui serait une zone TOD puisqu'il n'y a pas d'infrastructure de transport collectif qui dessert ce secteur pour le moment. Il n'y a pas non plus d'autres développements dans le secteur. On est vraiment devant un milieu naturel à son état le plus pur.

1490 Non plus est-ce que l'élaboration d'un projet de développement immobilier dans le secteur contribuerait à résoudre les problématiques urbaines auxquelles l'arrondissement fait présentement face. Ce sont les dépendances à l'automobile, la faible densité et la piètre qualité du cadre bâti, l'absence de mixité d'usages, tous ces éléments-là qui font en sorte qu'on défavorise les déplacements actifs et collectifs.

1495 Troisièmement, en concentrant les investissements publics et privés sur la création d'un tout nouveau quartier, on risque de cannibaliser d'autres projets qui pourraient être très intéressants au niveau d'un redéveloppement des secteurs qui sont déjà bâtis, des secteurs qui méritent d'être repensés et d'être réaménagés selon des principes de développement durable.

1500 Alors je vais passer rapidement aux recommandations avant de passer la parole à monsieur Marinacci, puis je reviendrais avec un addenda que je vais vous distribuer.

 Dans nos recommandations, donc la première serait que des moyens de conservation soient explorés avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques ainsi qu'à l'intérieur même des budgets de la Ville avant de

1505 considérer tout projet de développement dans le secteur. C'est-à-dire que nous sommes favorables à une conservation dans la mesure du possible de ce territoire.

Deuxième recommandation : que tout développement du secteur Pierrefonds-Ouest soit considérablement réduit et focalisé sur la mise en place d'un boulevard urbain dans l'emprise du ministère des Transports. Donc comme vous avez pu constater, il y a déjà une emprise pour mettre en place un boulevard urbain. Nous ne sommes pas contre la construction de ce boulevard urbain qui pourrait permettre de désenclaver des secteurs existants. Par contre, s'il va y avoir un développement, on souhaite que ce développement-là se fasse le long du boulevard urbain et que ce soit encore une fois en lien avec des principes de développement durable et d'une mixité d'usages aussi pour ne pas répéter les erreurs qu'on peut constater sur les boulevards Saint-Jean, Saint-Charles et des Sources qui représentent plutôt un modèle d'étalement urbain.

Notre troisième recommandation est que toute implantation de service de transport collectif lourd soit située dans l'emprise du corridor détenu par Hydro-Québec. Je m'explique. C'est en lien avec le projet du REM. Puisque ce projet-là est prévu pour être le long de l'autoroute 40, nous croyons et c'est toujours en lien avec les principes d'un aménagement moderne, durable et de TOD que tout transport collectif lourd devrait desservir les quartiers existants où il y a déjà une densité intéressante de résidences et que ce nouveau transport collectif pourrait servir de déclencheur d'une revitalisation des boulevards qui sont construits selon un modèle d'étalement urbain.

Nos quatrième et cinquième recommandations vont de pair et impliquent le Bureau de l'inspecteur général. On souhaiterait que le Bureau de l'inspecteur général mène une enquête sur les changements de zonage historiques afin de comprendre par qui et pour quelle raison ceux-ci ont été effectués contre la recommandation de l'Office. Et deuxièmement, que le Bureau de l'inspecteur général valide que les changements ont été effectués dans un climat tout à fait neutre et sans pression de la part de promoteurs, de propriétaires ou d'autres parties pouvant bénéficier d'un tel changement.

1535

Alors voici ce qui met fin à la première partie de ma présentation. Je passe la parole à monsieur Marinacci.

M. NORMAND MARINACCI :

1540

Merci. Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

1545

Bonsoir!

M. NORMAND MARINACCI :

1550

La question est de savoir est-ce que l'Office de consultation publique est prêt à examiner cette possibilité de conserver intégralement le territoire. Moi j'ai passé une résolution chez nous dans mon arrondissement pour demander justement à l'Office d'examiner cette possibilité. Parce que tout est dans le mandat. J'ai un peu d'expérience là-dedans, je vais vous en parler tantôt, tout est dans le mandat. Si le mandat, c'est de se prononcer sur un plan de développement, ça écarte automatiquement cette possibilité de conserver intégralement ce territoire. Pour ce qui est de l'idée de conservation de ce territoire, bien, c'est simple. Montréal est en déficit au niveau de sa canopée. Ça serait un espace vert qui devrait être conservé intégralement.

1555

1560

Moi, j'ai vécu des expériences à l'Île-Bizard chez nous où justement j'ai acquis ou j'ai protégé environ – depuis que je fais de la politique – 10 000 000 pieds carrés d'espaces verts. C'est possible quand on veut, quand il y a un désir de le faire. Puis regardez toutes les conséquences d'un développement de 5 000 maisons. 5 000 maisons. Moi, je l'ai vécu aussi quand je suis arrivé au pouvoir en 2013.

1565

L'autre équipe qui était avant moi avait permis la construction dans une zone agricole que j'ai complètement arrêtée mais ils ont quand même construit 150 ou 200 maisons. Ça a eu un impact sur tout l'environnement, même sur l'écoulement des eaux parce que c'est en hauteur un peu. Ça a affecté des zones déjà construites. On a des inondations à cause de ça. Imaginez

5 000 maisons dans un territoire aussi vibrant de nature. Oui, c'est possible de le conserver, puis il faut le conserver ce territoire.

1570 Maintenant, on va me dire non, ce n'est pas possible. Moi, je l'ai fait, puis il suffit d'avoir une volonté politique. Quand j'ai décidé – j'étais maire à l'époque de l'Île-Bizard – de conserver 3 600 pieds carrés d'espaces verts avec le promoteur qui est le même qui est à Pierrefonds, je me suis assis avec lui puis j'ai réussi à avoir une entente extraordinaire. Aujourd'hui, ces territoires-là sont conservés.

1575 Quand il y a eu une opportunité pour 4 600 pieds carrés d'espaces verts lors de ce mandat-ci, on l'a fait aussi. J'ai parlé à la propriétaire. C'était sur le point d'être vendu à un groupe immobilier qui voulait faire du gros développement dans une zone... Sur un territoire extraordinaire en vitalité. Nous sommes intervenus, nous avons négocié avec eux et on a réussi
1580 à le sauver. À Sainte-Geneviève, je suis en train d'acquérir aussi un espace vert qui est riverain. Donc il y a toujours la possibilité de le faire.

 Les gens vont dire oui mais... J'entends monsieur Copeman encore dire : « C'est un propriétaire privé. » Oui, mais ça se négocie. Ça prend un peu de patience, du tact et de la
1585 volonté de protéger cet espace vert là, s'il y a une volonté réelle politique. Mais c'est ce qui n'existe pas ici à Montréal. À Montréal, on veut faire des affaires, on veut développer. Mais ce n'est pas le bon choix. Il y a d'autres zones comme on a dit déjà, comme d'autres intervenants ont dit, où on peut développer mais qui ne détruiront pas des espaces verts.

1590 Moi, je suis tellement fier d'avoir conservé ces espaces verts à l'Île-Bizard. C'est conservé pour toujours. Des générations futures, nos enfants, nos petits-enfants, on a mis la ligne, on a mis une ligne qui les immunise contre des constructions qui pourraient venir ou du développement qui pourrait venir de la part de différents promoteurs. Puis je ne vous cache pas que c'est encore convoité. Les promoteurs continuent à essayer de développer mais quand ils
1595 vont être rendus à la rivière, est-ce qu'ils vont développer dans la rivière? Non.

1600 Alors il faut mettre une ligne. Puis moi, je soumetts à l'Office de consultation publique de Montréal qu'on devrait réfléchir à tout le moins sur cette option de conservation intégrale parce que c'est possible. Parce que si j'étais maire de Pierrefonds, ça ne se construirait pas. C'est très simple. Parce qu'on a le pouvoir à l'arrondissement ou à la municipalité d'ouvrir ou non des nouvelles rues. Je le sais, je l'ai vécu. Alors s'il y avait un désir réel politique, le maire de Pierrefonds, le conseil d'arrondissement de Pierrefonds pourrait dire tout simplement : « Non, on ne construit pas. On ne donne pas de permis dans cette zone. On n'est pas prêt à ouvrir des nouvelles rues. » Puis ensuite, avec un peu de patience, on négocie avec le promoteur parce
1605 que c'est sûr qu'à un moment donné, si on veut l'avoir comme parc, il va falloir négocier.

1610 On a la capacité financière, Justine l'a dit, à Montréal d'acheter ces terrains-là. C'est possible. Alors moi je vais militer pour la conservation intégrale de ce territoire. C'est un *must* pour nos générations futures. C'est un cadeau qu'on léguerait à nos générations futures. On mettrait ligne puis on dirait : « Ce territoire-là, on va en faire un genre de refuge pour les espaces verts, un genre de refuge pour les animaux. » Il y a une vivacité dans ce territoire qui est extraordinaire comme les territoires que j'ai sauvés à l'Île-Bizard, qui sont sauvés maintenant pour toujours.

1615 Alors j'en veux un peu, je dois dire... C'est rare les politiciens qui sont comme moi un peu verts, puis c'est malheureux, parce que dans d'autres villes partout dans le monde, il y en a des politiciens qui veulent avoir une ville verte, qui veulent protéger les espaces verts. Puis moi, je milite vraiment pour la protection de l'Anse-à-l'Orme et on va trouver une façon.

1620 Si au moins on pouvait dire on va prendre le temps de réfléchir, d'évaluer combien le promoteur a payé quand il a acheté des terrains, combien on peut lui donner pour le dédommager, puis ce n'est pas des dédommagements suite à des... On ne donnera pas une plus-value parce qu'il y avait des plans en marche, on va regarder la valeur réelle des terrains et on va négocier. Ça serait possible, je pense.

1625 Puis j'espère que l'Office de consultation publique de Montréal, c'est un office de consultation. J'ai entendu quelques intervenants, puis j'ai vu les pétitions, tout ça, si vous

consultez, vous allez voir qu'il y a beaucoup de gens qui veulent le conserver intégralement. Alors moi, comme politicien, puis comme citoyen, je milite pour la conservation intégrale. Merci.

1630

LA PRÉSIDENTE :

Madame?

1635

Mme JUSTINE McINTYRE :

Merci beaucoup. Alors je veux terminer en vous remettant la liste des motions qui ont été déposées parce qu'il y a eu un petit changement. Nous venons de déposer une nouvelle motion au conseil municipal. Alors je vous remets ça et puis je vais parcourir avec vous la liste.

1640

La raison pourquoi je souhaite le parcourir verbalement comme ça avec vous, c'est parce que ça donne une bonne idée du positionnement que le Vrai Changement pour Montréal a pris dans ce dossier depuis le début.

1645

Alors la première motion, c'était pour un moratoire sur le développement des terrains. Ça a été déposé et rejeté par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

1650

La deuxième, il s'agit d'une motion pour identifier les terrains propices au développement ou à la densification selon les orientations de développement durable. Donc c'était pour offrir un contrepois à l'idée de devoir développer nos espaces verts, de dire mais qu'est-ce que nous avons de disponible chez nous qui peut être densifié. Ça aussi ça a été rejeté par le conseil d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

1655

Troisième motion, c'est la même que la première mais nous l'avons déposée au conseil municipal de Montréal afin d'amener le débat à un autre niveau, de pouvoir débattre avec monsieur le maire, avec l'administration de Denis Coderre et les porte-paroles du développement pour l'île de Montréal. Également ça a été rejeté donc par le conseil municipal.

1660 La quatrième motion était pour la création d'une réserve de biodiversité et de protection contre les gaz à effet de serre dans l'Ouest de l'île. Celle-là, c'est la motion qui a été déposée à l'arrondissement de l'Île-Bizard/Sainte-Geneviève où l'équipe de Vrai Changement pour Montréal est majoritaire, donc elle a été adoptée.

1665 Cinquièmement, c'est la motion pour la reconnaissance formelle des recommandations de votre Office, l'Office de consultation publique de Montréal, par le conseil municipal. Celle-là, je l'ai déposée suite à des... pas des plaintes mais des inquiétudes qui ont été formulées par la population en amont de cette consultation, qui m'ont exprimé qu'ils avaient peur que leur voix ne soit pas entendue par les élus, qu'ils allaient passer par le processus de consultation, mais, en bout de ligne, les élus allaient faire ce qu'ils voudraient avec les recommandations. Alors j'ai
1670 essayé de bonifier l'approche du conseil face aux recommandations qui émanent de l'Office de consultation publique. Malheureusement, ça a été rejeté également par le conseil municipal.

1675 La sixième motion, c'est celle pour l'élargissement du mandat du Bureau de l'inspecteur général, et je suis très heureuse d'annoncer que celle-là a été adoptée par le conseil municipal et la question est devant la Commission sur l'inspecteur général qui devrait regarder le mandat de l'inspecteur général pour voir si on peut l'élargir pour inclure les changements de zonage. Puisque présentement, l'inspecteur général ne se penche que sur des questions d'octroi de contrats par la Ville de Montréal.

1680 Et la dernière motion, c'est celle qu'on vient de déposer, elle est pour la suspension de tout développement dans l'Anse-à-l'Orme suite aux récentes inondations, donc qui nous ont amené un nouvel argument pour la préservation de ce territoire, ainsi que l'évaluation d'une politique d'acquisition de terrains inondables. Et le tout aussi est en lien avec la loi 132 qui est présentement étudiée par le gouvernement.

1685 Donc voilà. Vous avez devant vous les motions qui ont été déposées et oui, monsieur Marinacci va vous déposer sa motion également qui est le numéro 4 de la liste.

LA PRÉSIDENTE :

1690

Est-ce qu'on peut vous poser des questions?

Mme JUSTINE McINTYRE :

1695

Tout à fait.

LA PRÉSIDENTE :

1700

Vous avez terminé?

Mme JUSTINE McINTYRE :

Tout à fait. Merci beaucoup.

1705

LA PRÉSIDENTE :

Merci bien.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1710

Je peux commencer avec une question technique. Votre troisième recommandation, vous parlez de corridor... Si je comprends bien, vous proposez qu'au lieu que le REM passe dans l'autoroute 40, que ça soit déplacé vers le nord.

1715

Mme JUSTINE McINTYRE :

Oui.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1720

Il y a une emprise, un corridor est-ouest de Hydro-Québec?

Mme JUSTINE McINTYRE :

1725

Oui, tout à fait, qui part à partir de l'autoroute 13 et qui se rend jusqu'à Kirkland. Donc c'est l'emprise pour les installations d'Hydro-Québec. Alors maintenant, je ne sais pas si ça a été étudié, c'est une recommandation que nous faisons tout simplement parce que ça se trouve à être vraiment central au niveau du développement résidentiel dans l'Ouest de l'île. Tandis que la crainte avec l'emplacement actuel du projet de REM, c'est que cela – bien, deux choses. Étant donné que ça longe l'autoroute, que les gens vont être plutôt portés à prendre leur voiture pour se rendre aux gares. Et puis deuxièmement, que cela va cannibaliser l'utilisation du train de Vaudreuil-Dorion qui se trouve au sud de l'autoroute 20 mais qui est quand même à une proximité avec le REM.

1730

1735

Alors en le mettant un peu plus vers le nord, on va atteindre une beaucoup plus grande population, puis les gens seraient beaucoup plus portés à accéder aux installations par les transports actifs et collectifs.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1740

Merci.

Mme JUSTINE McINTYRE :

1745

Bienvenue.

LA PRÉSIDENTE :

1750 Moi, j'aurais une petite question pour monsieur Marinacci. Quand vous parliez tout à l'heure de terrain sur lequel avaient été construites des maisons alors que ça ne devait pas et que ça a eu des effets au plan des inondations, est-ce que c'était à l'Île-Bizard?

M. NORMAND MARINACCI :

1755 À l'Île-Bizard, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1760 C'était à l'Île-Bizard.

M. NORMAND MARINACCI :

C'est un projet qui a été accepté par l'ancienne administration que j'ai remplacée.

1765 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

M. NORMAND MARINACCI :

1770 Et ça prévoyait 450 maisons. C'est un terrain qui était zoné agricole, qu'on a dézonné puis il y a eu beaucoup de contestations des gens, puis une des bonnes raisons pour lesquelles j'ai été élu, c'est justement que les gens voulaient revoir le maire qui protège l'environnement, tout ça. Puis ils ont eu le temps de construire peut-être 200 maisons. Mais comme elles étaient en
1775 hauteur, ça a eu un effet parce que tout le territoire, quand il pleut, l'eau était retenue par le terrain naturel.

1780

Quand vous faites des maisons, vous mettez de l'asphalte puis des toits, l'eau circule beaucoup plus vite. Puis ce que ça a eu comme effet, c'est que ça a inondé nos rues. Ça a créé des refoulements sur nos habitants, nos citoyens qui étaient en bas du projet. Même s'ils ont fait un bassin de rétention, ça n'a pas suffi.

1785

Donc avec ce qu'on a connu – j'ai travaillé très fort comme vous le savez à l'Île-Bizard quand les inondations sont arrivées – l'eau est un ennemi vraiment, un adversaire très tenace.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1790

M. NORMAND MARINACCI :

1795

Et puis moi je reviens toujours sur la question que c'est un territoire extrêmement... C'est un beau territoire, puis mettre 5 000 maisons là-dedans, quand on pense que dans notre parc-nature à l'Île-Bizard, on construit des passerelles, puis on arrête la construction des passerelles pendant l'été pour permettre la nidification des oiseaux. Imaginez-vous, quand vous mettez 5 000 maisons dans un territoire sur 180 hectares, comment vous détruisez la nature alors qu'on est en besoin d'espaces verts à Montréal. Moi, c'est impensable qu'on va procéder à détruire cet espace vert là.

1800

Mme JUSTINE McINTYRE :

1805

Si je peux ajouter très brièvement. Je pense que ça a été mentionné tout à l'heure aussi qu'à Pierrefonds même, il y a eu un développement aux Rapides du Cheval Blanc qui a été très contesté par le même groupe qui a déjà fait sa présentation, la Coalition Verte. C'est aussi ce qui m'a amenée à m'intéresser à la politique municipale.

1810 Mais dans le cas de ce secteur également, on a construit sur une zone qui est une zone inondable avec le résultat que suite aux dernières inondations, un endroit qui aurait dû pouvoir servir de bassin de rétention naturel pour accumuler et absorber les crues, en fait, cette eau-là s'est écoulée, il n'y avait pas suffisamment d'espace pour retenir l'eau et donc elle s'est écoulée le long de la voie ferrée et est venue inonder la 5e avenue Nord. Donc la 5e avenue Nord qui était un des pires endroits pour les inondations n'a pas été inondée par la rivière. Elle a été inondée par en arrière à cause de ce nouveau projet qui est surélevé et qui a créé un déséquilibre au bord de l'eau. Voilà.

1815

LA PRÉSIDENTE :

1820 Madame McIntyre, sur votre première recommandation, quand vous disiez que des moyens de conservation soient explorés par le ministère de l'Environnement ainsi qu'à l'intérieur même des budgets de la Ville prévus avant de considérer... Qu'est-ce que vous aviez en tête par « moyens de conservation »?

1825

Mme JUSTINE McINTYRE :

Eh bien, ça peut être comme je dis en lien avec la nouvelle loi qui est présentement à l'étude, la loi 132 pour la préservation des milieux humides et hydriques. Ça peut également être en lien avec la biodiversité qui se trouve sur le territoire, de solliciter une protection pour les espèces qui sont menacées ou vulnérables qui sont sur le territoire et pour lesquelles le gouvernement a des budgets. Voilà, ça se résume à ça à peu près.

1830

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

Mais pour continuer, parce que la recommandation, vous parlez des budgets de la Ville.

1835 **Mme JUSTINE McINTYRE :**

Aussi, oui.

1840 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Oui, c'est ça. Je pense que vous avez fait une allusion au fait que la Ville a déjà le budget qui pourrait être consacré...

1845 **Mme JUSTINE McINTYRE :**

Oui, tout à fait. Nous avons des budgets d'acquisition de territoire. Là, tout à l'heure, je viens de vous donner un exemple sur les Rapides du Cheval Blanc. Juste à côté de ce territoire-là qui a été construit, eh bien, à côté, on avait un autre projet de développement et la Ville a fini par acquérir le terrain au lieu de laisser aller de l'avant un projet qui n'était pas viable du tout puisqu'il s'agit d'une zone inondable. Alors la Ville a acquis tout simplement le terrain et on va le convertir en parc.

1850
1855 Alors c'est possible aussi pour la Ville de faire le jugement que ça nous sert aussi d'infrastructure naturelle et ça nous sert de devenir propriétaire de cette infrastructure afin de la préserver. Donc oui, nous pouvons à la Ville mettre notre budget là-dessus, sur l'acquisition. La même chose a été faite à l'Île-Bizard.

M. NORMAND MARINACCI :

1860 Juste pour un complément de réponse, effectivement on a un plan d'immobilisation de 5 milliards \$. On a dépensé juste dernièrement 220 millions \$ sur l'informatique. Oui, l'argent est disponible. Il s'agit de savoir où on veut le mettre l'argent. Il s'agit d'avoir des priorités mais il n'y a aucun problème.

1865 Les promoteurs peuvent retourner chez eux avec un remboursement pour ce qu'ils ont acquis il y a quelques années. Même ils vont faire un profit. Ça, ça ne m'inquiète pas. Vraiment, au point de vue s'il y a une volonté politique, l'argent est là, il y a toujours possibilité de trouver un moyen de dédommager les promoteurs puis de garder ce patrimoine naturel.

1870 **M. JOSHUA WOLFE, commissaire :**

Dans les exemples que vous mentionnez, ce sont les budgets de la ville-centre?

M. NORMAND MARINACCI :

1875

Oui, la Ville de Montréal.

M. JOSHUA WOLFE, commissaire :

1880

Oui, oui, la ville-centre.

M. NORMAND MARINACCI :

1885

Oui, la ville-centre, oui. Je ne parle pas de l'arrondissement parce que ça serait peut-être un fardeau trop élevé mais si la ville-centre a une volonté politique de conserver cet espace vert là, c'est très possible. C'est très possible parce qu'on a la marge de manœuvre financière pour le faire. Encore une fois, c'est une question de choix. Est-ce qu'on veut investir plus dans l'informatique puis dans les courses d'autos ou bien si on veut investir plus dans le patrimoine naturel. Je pense qu'il y a de la place un peu pour tout ça avec notre budget d'immobilisation puis la patience.

1890

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Madame McIntyre, Monsieur Marinacci.

1895